

Échangeons nos idées pour nos quartiers

ENSEMBLE Les conseils de quartier sont un moyen d'associer les habitants à la gestion de leur ville, d'être mieux informé et de pouvoir intervenir dans la vie locale, de donner son avis et de faire des propositions en matière d'aménagements ou d'animations. Ce mois-ci, m2m vous invite à découvrir les actions menées par vos conseils de quartier et, pourquoi pas, à les rejoindre.

Les conseils de quartier sont porteurs de nombreuses idées et propositions. Par exemple, pour le projet de verger participatif au square des Forsythias, une douzaine de riverains prennent part régulièrement aux ateliers du service des espaces verts de la ville (localisation du verger, superficie, choix des essences...). Les prochains aménagements dans vos quartiers seront présentés au cours de réunions publiques :

- ✱ **Hippodrome** / 9 mai / 19h, bar de l'hippodrome
- ✱ **Barbe d'Or** / 10 mai / 18h30, Maison des sports
- ✱ **Bourg-neuf Crouste** / 10 mai / 20h, école primaire du Bourg Neuf
- ✱ **St Médard** / 12 mai, 18h30, Château de Nahuques
- ✱ **Beillet Dagas Chouré Laguille** / 12 mai / 20h, école primaire du Beillet
- ✱ **Peyrouat Argenté Nonères** / 23 mai / 18h30, salle Georges Brassens
- ✱ **St-Jean d'Août** / 23 mai / 20h, maison des associations Bd de Candau
- ✱ **ilot des Arènes** / 25 mai / 18h30, école primaire des arènes
- ✱ **Centre-Ville** / 25 mai, 20h / salle du conseil municipal à la Mairie



Quand Jardinage rythme avec partage

Dans un jardin, on sème, on plante, on récolte des légumes mais on peut aussi cultiver la solidarité. Avec l'opération "Jardiniers solidaires**", lancée au mois de mars, le jardinier amateur et volontaire va cultiver pour soi mais aussi pour ceux qui en ont besoin. Les plants et/ou graines à cultiver dans le potager ont été gracieusement offerts par les jardinières Gamm vert groupe Maisadour. En échange, la moitié de la récolte sera remise aux associations caritatives de la plateforme sociale de Mont de Marsan, qui cherchent constamment des produits frais pour diversifier l'aide alimentaire proposée aux familles accueillies.

Pour tout renseignement ou participer à l'avenir à cette opération, contacter le service vie des quartiers : conseils.quartiers@montdemarsan.fr ou 05 58 05 87 52

** "Jardiniers solidaires" est une des nouvelles actions à l'initiative des conseils de quartier, en partenariat avec les jardinières Gamm vert groupe Maisadour.

À vos agendas

✱ 5^e Fête des jardins Dim. 24 avril, parc Jean Rameau

L'arrivée des beaux jours incite les jardiniers à reprendre leurs activités. En vente directe, des professionnels de l'horticulture et des producteurs locaux se rassemblent cette année encore pour ravir l'amateur de jardin : plantes vivaces, rosiers, arbustes d'ornement, plantes aromatiques et potagères mais aussi outillage, mobilier de jardin, antiquités de jardin, conseil en aménagement paysager, artisanat sans oublier le vide-jardins ouvert aux particuliers. Un programme d'animations riche et varié vous attend également : visite guidée du parc et du nouveau jardin des senteurs, ateliers cuisine participatifs pour petits et grands, démonstrations de gemmage et broyage, conférence-débats sur la gestion des arbres d'ornement, promenades en canoë autour du parc, initiations au slack... séances de maquillage champêtre pour les enfants.

Entrée gratuite

✱ Fête entre voisins Vend. 27 mai

Affiches et cartons d'invitations disponibles au service Vie des quartiers à la Mairie

✱ Journée ludique et champêtre Dim. 5 juin, parc de Lasbordes

Pique-nique partagé à midi, jeux l'après-midi (course de trottinettes, voitures à pédales pour enfants et adultes, jeux de maillets et de quilles, jeu du carreau, golf...). Organisé par le Conseil de Barbe d'Or, gratuit et ouvert à tous

✱ Visite des jardins familiaux suivie d'un panier partagé Dim. 12 juin

Proposée par le Conseil du Peyrouat Argenté Nonères

✱ Vide-bibliothèques Dim. 3 juillet, 9h/13h, place Charles-de-Gaulle

Renseignements : 05 58 05 87 52

Foire aux questions

► Quelle est la différence entre 30 km/h, zone 30 et zone de rencontre ?

Le panneau 30 indique une limitation de vitesse à 30 km/h. Dans une zone 30, la vitesse des véhicules est aussi limitée à 30 km/h, toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf si un arrêté municipal l'interdit (ex : rue Gambetta), et les entrées et sorties sont annoncées par une signalisation. Ouverte à tous les modes de circulation, la zone de rencontre se définit quant à elle comme une zone à priorité piétonne sur l'ensemble des véhicules. Pour assurer cette cohabitation avec tous les usagers, la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. De plus, sauf situation exceptionnelle, toutes les chaussées sont autorisées à double-sens pour les cyclistes.

► Le port du gilet fluorescent est-il obligatoire pour les deux roues ?

Comme les automobilistes, les conducteurs de deux ou trois roues motorisées ont l'obligation, depuis le 1^{er} janvier 2016, d'avoir à bord un gilet jaune et de le porter lorsqu'ils

descendent de leur véhicule, à la suite d'un arrêt d'urgence, afin d'améliorer leur visibilité. Les cyclistes sont aussi concernés par la mesure du gilet rétro-réfléchissant, obligatoire hors agglomération, de nuit, voire en journée si les conditions de visibilité sont mauvaises (pluie, brouillard, neige...). Par prudence, il est cependant conseillé de le porter dans toutes circonstances et conditions.

► Nourrir les pigeons, une mauvaise idée ?

Bien que nombre d'amis des animaux pensent bien faire, nourrir les pigeons est une activité interdite par l'article 120 du règlement sanitaire départemental et passible d'amende. En cause : prolifération (concentration, surpopulation), transmission de maladies et de parasites, propreté de nos rues et bâtiments... Certains déposent ou distribuent la nourriture de nuit pour éviter d'être verbalisés : cela entraîne des troubles comportementaux chez cet animal diurne et, surtout, attire des "hôtes" non désirés : souris, rats, cafards... Quant aux fientes, très acides, elles entraînent des dégâts considérables sur la voie, le mobilier public et la carrosserie des véhicules en stationnement.

Entre voisins, on peut s'aider

Lancée par les conseils de quartier, la démarche "Montois Solidaires" vise à développer des relations de voisinage pour pouvoir ensuite se rendre des petits services occasionnels, ponctuels et de proximité, en développant l'esprit de solidarité, sans se substituer aux structures administratives ou associations existantes. Cette dynamique solidaire va se mettre en place avec des gestes simples, basés sur la gratuité et la réciprocité, en conservant comme principal objectif le "mieux vivre ensemble". Pour vous connaître et répondre au mieux à vos besoins, vos conseillers de quartier vous encouragent à répondre au questionnaire joint au journal municipal ou à retrouver sur montdemarsan.fr.

Inscrivez-vous au concours des jardins et balcons fleuris

Si votre maison ou votre balcon est visible depuis la rue et que vous êtes doués pour leur entretien, inscrivez-vous du 1^{er} mai au 30 juin au concours des jardins et balcons fleuris. Un jury composé d'élus du Conseil municipal, de membres des Conseils de quartier et de techniciens des espaces verts tiendra notamment compte de l'agencement général, de la qualité des fleurs, de l'harmonie des formes et des couleurs et des techniques mises en œuvre dans le respect de l'environnement.

Contactez le service des Espaces verts au 05 58 75 65 41

Publité



Matinales en direct !
L'information locale du lundi au vendredi de 7h30 à 12h

Émissions thématiques
Gascon, sport, tauromachie, loisirs, culture, société...

Musiques éclectiques
Jazz, Blues, Rock, Fanfare, Classique, Salsa, Rétro, Musiques urbaines...

et retrouvez
les **CONSEILS MUNICIPAUX de Mont de Marsan**
& les **CONSEILS COMMUNAUTAIRES de Marsan Agglomération**
en direct !

radio mdm 101.1 / 93.8
05 58 46 46 46 / contact@radio-mdm.fr
www.radio-mdm.fr

Dernières réalisations

- 1/ Le jardin des senteurs
- 2/ La place Pancaut
- 3/ Le mur végétalisé, boulevard Lacaze



Publité

670 €

Offrez vous une nouvelle audition à partir de 670 €* seulement

LABOAUDIO - GRAND OPTICAL
CC LE GRAND MOUN
40280 ST PIERRE DU MONT
FACE AUX CAISSES DU LECLERC
Tél 05 58 44 63 65

* appareil auditif numérique 790 € - remboursement sécurité sociale (120 €) déduit.